

Axe du programme	Chapitre de cours correspondant	CM *	TD **
1) Les structures de l'économie coloniale	Chap. 1		Dossier 1
2) La parenthèse historique 1962-1965			
3) La SAD sur la période 1966-1979 Partie 1 : <i>Orientations fondamentales et modes de régulation économique</i>	Chap. 2		
4) La SAD sur la période 1966-1979 Partie 2 : <i>Le bilan économique et social</i>			
5) Les premières réformes économiques (Période 1980-1985)	Chap. 3		
6) Le premier contre-choc pétrolier et la crise financière de la fin des années 1980	Chap. 4		
7) Les prémices des réformes structurelles (Période 1987-1988)			
8) La période d'auto-ajustement (Période 1989-1993)	Chap. 5		Dossier 2
9) La période d'ajustement structurel (Période 1994-1998)	Chap. 6		Dossier 2
10) De l'embellie financière au second contre-choc pétrolier (Période 1999-2014)	Chap. 7		Dossier 3
11) De la politique d'austérité au mouvement populaire du <i>Hirak</i> (Période 2015-2019)	Chap. 8		Dossier 4
12) L'économie algérienne à l'épreuve des transformations du système international : <i>Évolutions récentes et perspectives</i> (Période 2020 à nos jours)	Chap. 9		1

Université Abderrahmane MIRA de Bejaia
Faculté SECG
Département des Sciences Économiques

ÉCONOMIE ALGERIENNE

L2 Économie (2023-24)
Section B
M. CHALANE Smail

CHAPITRE 5 :

La transition à l'économie de marché (Acte 1) :
*Les réformes « autonomes » ou l'ajustement
volontaire (1989-93)*

- Les deux prochains chapitres abordent une étape particulièrement riche, bouleversée et dramatique de l'Algérie indépendante...
- ... où l'Algérie a connu les réformes politiques, économiques et institutionnelles les plus profondes depuis l'Indépendance, avec :
 - la démocratisation de la sphère politique,
 - et le désengagement de l'État de la *gestion directe* de l'économie et la transition à l'économie de marché.
- Une transition à l'économie de marché en 2 temps :
 - Les réformes « autonomes », dites d'auto-ajustement (89-93).
 - Le Plan d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le FMI (94-98).
- Le présent chapitre traitera spécifiquement de la période allant de septembre 1989 (avec l'installation du gouvernement Hamrouche) à la fin de l'année 1993 (avec la cessation de paiement qui a conduit *in fine* à la signature de l'accord de rééchelonnement de la dette extérieure algérienne en avril 1994).

1) Le contexte économique et sociale qui a précédé l'arrivée au gouvernement du « groupe des réformateurs »

- Après l'adoption de la Constitution de 1989, une nouvelle équipe, les « *réformateurs* », prend les commandes de l'économie nationale.
- C'est un « **gouvernement de technocrates** » composé essentiellement de cadres issus des entreprises publiques et des administrations relevant du Ministère du Plan.
- La plupart sont des *universitaires* de haut niveau: Ghazi HIDOUCI (Ministre des Finances) ; Smail GOUMEZIANE (Ministre du Commerce) ; Ahmed HENNI (Directeur Général des Impôts), Abderrahmane HADJ-NACER (Gouverneur de la Banque d'Algérie)...

- Cette période est marquée par une **situation économique et sociale particulièrement détériorée**, avec :
 - l'effondrement des réserves en devises, qui rend le service de la dette de plus en plus pesant,
 - la chute de la production industrielle,
 - la revue à la baisse des programmes d'investissement public,
 - l'inflation galopante,
 - le chômage de masse,
 - la dégradation des services publics (santé, éducation...) suite à la politique de *rigueur budgétaire*,
 - les pénuries récurrentes touchant toutes sortes de biens, notamment les biens alimentaires de base...

- Ce qui rend les conditions de vie de la majorité de la population chaque jour *plus difficile, plus dramatique !*
- Conséquence logique : le mécontentement social se développe rapidement et débouchera sur les émeutes populaires d'octobre 88.
- Ces événements dramatiques feront naître une *crise politique majeure.*

- C'est donc à la faveur de ce contexte économique, social et politique particulièrement « tendu » que le groupe des réformateurs arrive à la tête du gouvernement.
- Les réformes du Gouvernement Hamrouche seront élaborées et mises en œuvre dans ce contexte de **crise aiguë**.
- Une crise économique et sociale qui n'épargnera aucun secteur d'activité et aggravera les conditions d'existence de la majorité de la population.

- Le programme de réformes qu'il met en œuvre se veut « radical » et vise à rompre définitivement avec le système économique et politique qui a prévalu depuis l'Indépendance.
- Aussi, force est de constater que des décisions « courageuses » vont être initiées sous ce gouvernement.
- C'est un grand moment de rupture, un véritable « *point d'inflexion* » dans l'Histoire économique et politique de l'Algérie indépendante.

- Le « gouvernement des réformateurs » engage le pays dans une **double transition** :
 - Une **transition économique**, avec le passage d'une *économie dirigée et centralement planifiée...* à une *économie de marché* fondée sur la *liberté d'initiative*.
 - Une **transition politique**, avec le passage d'une "*organisation monopoliste du Pouvoir politique*" à une authentique "*démocratie pluraliste*".

2) DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES RADICALES...

a) La loi sur la monnaie et le crédit (LMC)

- La LMC d'avril 1990 consacre l'**indépendance de la Banque Centrale**.
- Désormais, la Banque d'Algérie n'est plus soumise aux injonctions du Gouvernement en place.
- Elle devient seule responsable de la politique monétaire ; son rôle ultime se résume à :
 - *maîtriser la masse monétaire et lutter contre l'inflation* afin de prévenir l'apparition de tensions inflationnistes dans l'économie ;
 - *surveiller le système bancaire* pour éviter l'apparition de crises systémiques.

- En outre, la LMC consacre l'**autonomie des banques commerciales publiques**.
- Désormais, les banques commerciales auront des **rappports purement économiques** avec les entreprises publiques (EP).
- Pour les EP, fini donc l'**accès « inconditionnel » et « illimité »** aux *lignes de crédit* dans les banques publiques !
- Par ailleurs, les banques publiques sont désormais tenues de respecter **un principe d'égalité de traitement entre entreprises publiques et entreprises privées**.
- Enfin, la LMC autorise l'**installation d'établissements financiers privés (éventuellement étrangers)** afin de favoriser la concurrence dans le secteur bancaire.

b) L'encouragement de l'investissement privé et étranger

- Pendant toute la période socialiste de l'Algérie, le secteur privé était marginalisé et « stigmatisé », accusé notamment d'être le *relais d'intérêts étrangers*.
- Le « gouvernement des réformateurs » leva ainsi toutes les entraves à l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale par le privé national, avec :
 - la simplification de la procédure d'obtention d'un registre de commerce,
 - l'abrogation du plafond imposé à l'investissement privé,
 - l'accès aux crédits bancaires et aux devises pour l'importation des équipements et des matières premières...

- Signalons aussi le **changement d'attitude à l'égard de l'investissement étranger.**
- Pratiquement toutes les entreprises étrangères qui ont maintenu leurs activités après l'indépendance, ont été nationalisée durant les années 60 et 70.
- Après plusieurs décennies de « rejet » et de « méfiance », l'économie algérienne s'ouvre enfin au capital étranger.
- En effet, la LMC offre la possibilité à tout investisseur non-résidents de s'installer en Algérie, seul ou en partenariat avec une entreprise locale publique ou privée.
- Pour attirer les investisseurs étrangers, l'Algérie garantit désormais toutes les opérations de rapatriements de capitaux et de dividendes.

c) Une libéralisation partielle des prix

- On parle de « libéralisation partielle » dans la mesure où les *prix administrés* ont été maintenus pour une série de produits de large consommation (lait, pain, semoule, carburants...).
- Le nouveau système des prix était constitué de 2 régimes :
 - un régime des *prix administrés*, lui-même différencié selon les produits (prix garanti, prix plafonné, prix à marges plafonnées...)
 - un régime des *prix libres*, résultat de la seule confrontation de l'offre et de la demande sur le marché.

d) Abolition du monopole de l'État sur le commerce extérieur

- La libéralisation du commerce extérieur a été introduite dans le cadre de la LMC d'avril 1990.
- Les entreprises d'import-export sont désormais autorisées à se créer, sous certaines conditions visant à préserver les « intérêts nationaux » :
 - couvrir tous les frais d'installation par un apport en devises provenant de l'étranger ;
 - financer les opérations d'importation de marchandises revendues en l'état exclusivement à partir d'un prélèvement sur le compte devises de l'opérateur ;
 - Engagement de l'opérateur à investir localement dans une activité productive suivant un cahier des charges et un calendrier préétablis.

- Toutefois, ces entreprises dites d'import-export ne peuvent en aucun cas bénéficier de crédits bancaires pour le financement de leurs opérations ; ce qui les oblige de fait à acquérir les devises sur le marché des changes parallèle.
- Ce qui a été interprété par certains opérateurs comme une mesure légalisant « implicitement » le marché noir des devises !

e) L'autonomie des entreprises publiques

- Les entreprises nationales et les entreprises locales deviennent des Entreprises Publiques Économiques (EPE).
- Avec ce nouveau statut, l'entreprise publique est *théoriquement* « libérée » des injonctions politico-administratives.
- Elle devient un *centre de décision autonome*, gérée en fonction de son seul intérêt propre.

- L'EPE bénéficie de l'**autonomie financière et de gestion**. Elle est désormais habilitée à :
 - fixer librement les prix de ses produits ;
 - organiser ses circuits de distribution ;
 - négocier la rémunération de ses travailleurs au moyen de conventions collectives ;
 - choisir librement son programme d'investissements ;
 - conclure des partenariats avec le privé national et étranger.

- Par ailleurs, même si l'État reste propriétaire des entreprises publiques, il délèguera ses attributs de propriétaire aux **Fonds de Participation (FP)**.
- Un FP est une institution financière autonome, qui gère le *portefeuille d'actions de l'Etat* dans les entreprises publiques.
- Les EPE se réfèrent aux Fonds de Participation en ce qui concerne uniquement les décisions stratégiques : tout ce qui relève de l'*opérationnel*, de la gestion quotidienne, dépendra exclusivement de l'entreprise.

- En contrepartie de cette autonomie, l'entreprise publique devient **responsables de ses résultats**.
- Tout comme une entreprise de droit privé, si une entreprise publique est en cessation de paiement, elle pourra désormais être déclarée en faillite.
- Pour assurer sa viabilité, l'EPE est désormais contrainte à l'efficacité, en cherchant à améliorer en permanence sa productivité et sa rentabilité financière.

3) ... QUI ONT SUSCITÉ DE MULTIPLES
OPPOSITIONS

- Les mesures engagées par le gouvernement des réformateurs ne pouvaient donner des résultats dans l'immédiat, car la crise était très profonde et la contrainte extérieure de plus en plus pesante.
- Pis encore : à court terme, ces réformes n'ont fait qu'**aggraver les conditions économiques et sociales de couches de plus en plus larges de la population**, avec :
 - un accroissement du chômage : 12% en 1985 → 21,3% en 1992,
 - une inflation galopante : 7,5% en 1987 → 31% en 1992,
 - une importante baisse du pouvoir d'achat, qui recule de 22% en 1991 comparé à son niveau de 1984,
 - une explosion de la pauvreté : 14,5 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, qui sont recensés comme pauvres en 1992.

- Plus particulièrement, la réformes des prix n'a pas atteint ses objectifs initiaux : le nouveau régime des prix vient au contraire **aggraver les déséquilibres de l'économie algérienne**.
- La libéralisation des prix et les dévaluations successives vont ainsi provoquer des **hausses importantes et brutale des prix**.
- Pour la seule année 1991, les prix des produits industriels augmentent de plus de 76%.
- En définitive, c'est une **véritable « anarchie »** qui prévaut en matière de prix, avec des hausses inconsidérées, l'absence de tout contrôle, et la persistance des pénuries et de la spéculation.

- La détérioration de la situation économique et sociale, conjugué à un climat d'instabilité politique et social, **rend la poursuite de la dynamique réformatrice difficile.**
- Des réformes qui ont suscité par ailleurs un **mouvement de refus et d'hostilité**, aussi bien au niveau de la société que du pouvoir politique central.
- Moins de 2 ans après sa nomination, le gouvernement Hamrouche est finalement débarqué, contraint à la démission en juin 1991 à la suite de la « grève insurrectionnelle » du FIS en juin 1991.
- En plus de la détérioration de la situation économique et sociale, il existe une raison (officieuse) à cette éviction des « réformateurs » : **les réformes engagés ont remis en cause les intérêts d'un certain nombre de groupes qui contrôlent les appareils d'Etat.**

4) DE L'« ÉCONOMIE DE GUERRE » AU PAS

- Entre juillet 1992 et août 1993, le processus de transition à l'économie de marché est interrompu brusquement.
- Le nouveau chef du gouvernement, Belaid ABDESSELAM, prône la **stratégie de l'économie de guerre** :
 - réduction des dépenses publiques,
 - rationalisation de l'utilisation des ressources extérieures, en restaurant notamment le *contrôle et la restriction des importations* (licences d'importation),
 - retour de la règle de 51/49 au profit de l'Etat lors des privatisations.
- Plus largement, **il renoua avec la centralisation et le dirigisme économique des années 70"** : *remise en cause de l'indépendance de la Banque Centrale ; exclusion du privé national des marchés publics ; suspension des opérations de privatisation des entreprises publiques...*

- Bien qu'il ait suscité *de multiples oppositions et résistances*, le processus de réformes initié par le gouvernement Hamrouche parvient tout de même à **ouvrir des brèches dans le système de monopole politique et économique.**
- Cette tentative de libéralisation est **remise en cause par tous les gouvernements qui lui succéderont**, alors que *la situation économique, sociale, politique et sécuritaire ne cesse de se dégrader.*
- Après une longue hésitation, le gouvernement Redha MALEK engagea finalement des **négociations avec le FMI**, et signa en avril 1994 le premier **accord pour le rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.**

QUESTIONS DE COURS /
CONSIGNES DE RÉVISION
POUR L'EXAMEN

- Les supports de cours qui vous sont communiqués ne sont qu'une synthèse, un résumé de la matière étudiée, qui reprend donc uniquement les principaux repères historiques de l'évolution de l'économie algérienne depuis l'Indépendance.
- Ils ne constituent pas en l'état un support de révision « opérationnel » pour préparer l'examen final du module.
- En partant des *questions de révision* données à la fin de chaque chapitre, essayez de préparer des **fiches de révision « personnelles »** à partir :
 - de ce *résumé du cours* (et éventuellement du *polycopié complet*) ;
 - des prises de notes lors du cours ;
 - et des dossiers documentaires traités en TD.

- L'examen final du module est constitué d'une dissertation (notée 12 points) et d'une question directe (notée sur 8 points).
- Il vous sera proposé trois (3) sujets de dissertation *au choix*.
- Il sera ainsi demandé à l'étudiant de choisir un (1) sujet et de rédiger une dissertation en mobilisant les connaissances et les informations pertinentes pour traiter le sujet.
- La dissertation doit comporter nécessairement une introduction, un développement structuré (avec un plan adapté) et une conclusion.
- Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Des points seront ainsi attribués à la présentation de la copie, à la cohérence textuelle et à la correction de la langue (voir la *Note méthodologique n° 3*).

QUESTIONS DE RÉVISION

(Voir également le *Dossier de TD n° 2*)

- 1) *Quel est le contexte économique et sociale qui a précédé l'arrivée au gouvernement de ce qu'on a appelé à l'époque le « groupe des réformateurs » ?*
- 2) *Quels sont les objectifs et les principales réformes introduites par le gouvernement Hamrouche ?*
- 3) *Comment ces réformes ont été accueillies par la société et au niveau des appareils de l'État ?*
- 4) *Comment a évolué la situation économique et sociale après le départ forcé du gouvernement Hamrouche ?*